

**CONSEIL MUNICIPAL**  
-----  
**Réunion du 17 novembre 2011**

**COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal de PLOUGOULM, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 17 novembre 2011 à 20 h 30 sous la présidence de Jean BERROU, Maire.

Assistaient à la réunion : Jean BERROU, Henri CABIOCH, Anne SEITE, Michel CADIOU, François JACOB, René KERVELLEC, Jacques MORVAN, Bernard LAGADEC, Marie-Line GUILLOU, Louis ROLLAND, Danièle LE DUFF, Josette BOUTOUILLER, Jean-Hervé JOLIVET, Gilles QUERE, Marie-Hélène ROUE, Yvette POSTEC, Eric MIOSSEC.

Absent excusé : Jean Luc CHEVALIER qui a donné pouvoir à Danièle LE DUFF.

Absent : Robert LE COAT.

Marie Hélène ROUE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui reçoit l'approbation des membres présents.

Le Maire communique quelques dates à retenir :

- ✓ samedi 19 novembre : Assemblée générale d'OKAPOUM,
- ✓ mardi 13 décembre : Arbre de Noël des enfants à 17 h 30,
- ✓ samedi 17 décembre : réunion du Conseil Municipal à 18 h, suivie d'un repas avec les membres du C.C.A.S. et du personnel,
- ✓ jeudi 22 décembre : distribution de la Gazette n°15,
- ✓ vendredi 6 janvier 2012 à 18 h 15 : vœux de la Municipalité et pot des associations.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à rechercher une photographie de la commune pour la réalisation de la carte de vœux pour 2012.

Il est ensuite procédé à l'étude de l'ordre du jour.

**I - FOYER POUR TOUS**

Le Maire informe que le déplacement de la classe maternelle s'est opéré pendant les vacances de La Toussaint. Les structures intérieures (salle de sieste) sont gardées en l'état. Le mobilier (tables et chaises) sera récupéré de la salle polyvalente. Les sanitaires sont remplacés par les Services

techniques. L'annexe, qui servait de rangement, sera vidée et son contenu sera proposé aux Chiffonniers d'Emmaüs. L'entrée se fera par le portail. De nouvelles clés devront être commandées.

Dans un premier temps, le Foyer pour Tous sera mis à la disposition des associations. Les réservations devront se faire en Mairie. La CUMA de Plougoulm a déjà prévu d'y faire son assemblée générale le 25 novembre.

Marie-Hélène ROUE, conseillère municipale, propose qu'un cahier de suggestions soit ouvert à la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord aux travaux de réaménagement proposés.

## **II - ECOLE CHARLES PERRAULT**

Le Maire signale que la rentrée dans les nouveaux locaux après les vacances de la Toussaint s'est bien déroulée. Le Conseil d'Ecole a eu lieu le jeudi 10 novembre.

Les travaux sont terminés et réceptionnés, hormis quelques réserves. Des travaux de finitions, de rectifications et d'améliorations sont à prévoir (ex : grilles d'évacuation des eaux pluviales à sécuriser, installation du téléphone dans la nouvelle classe, une porte est bloquée de l'extérieur). Au niveau des interrupteurs électriques, il manque des va-et-vient. Il est fait remarquer que le sas d'entrée est un peu petit à l'usage. La pose de chicanes est nécessaire pour sécuriser la sortie vers le parking dit « terrain 100 ». Le portail donnant sur la rue du Dourduff s'ouvre trop facilement. Le panneau « Les petits Poucets » serait à accrocher sur la nouvelle classe.

La réhabilitation extérieure des anciens bâtiments est bien entamée : peinture, décapage, ravalement... Le local, précédemment loué à une kinésithérapeute, sera mis provisoirement à la disposition de l'école jusqu'à l'arrivée d'un nouveau locataire. Des prises électriques sont demandées pour la salle informatique : 4 prises pour 9 ordinateurs.

Le remplacement du câble d'alimentation, suite à l'augmentation de la puissance pour l'école, est nécessaire. Un devis de travaux de l'entreprise LE BOHEC, d'un montant de 1 045,33 € T.T.C., est parvenu en Mairie pour y remédier.

Les sanitaires de l'ancien bâtiment seront à remplacer par des cuvettes plus grandes. Une ouverture serait à percer entre la salle informatique et la salle de classe afin d'assurer une bonne surveillance. Ces travaux pourront être réalisés en régie.

La pose de la nouvelle porte d'entrée, prévue par l'entreprise Gilles QUERE, sera effective le mercredi 30 novembre.

L'inauguration de la nouvelle classe maternelle aura lieu dès la fin des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord aux travaux sollicités.

### **Demande de subvention**

Le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal la nouvelle demande de subvention spéciale, d'un montant de 1 250 €, pour la classe de mer de l'Ecole Charles Perrault à l'Ile de Batz. Il informe que le Conseil Général versera 600 € et que la Commune a déjà attribué la somme de 400,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ne donne pas suite à un complément de subvention et souhaiterait qu'à l'avenir les projets de sorties scolaires ne soient montés qu'une fois les financements définis.

### **III - TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE**

#### **1) Cabinet médical**

Michel CADIOU, Adjoint au Maire, communique que la rampe d'accès au cabinet médical sera installée la semaine prochaine par l'entreprise QUERE. Il se propose de visiter le cabinet médical pour un problème d'humidité. En effet, malgré l'installation d'un déshumidificateur branché la nuit, les moisissures restent importantes, particulièrement sur les tentures. Gilles QUERE, conseiller municipal, préconise l'installation de grilles sur les murs pour une meilleure aération.

Une place de parking pour handicapés serait à prévoir lors de la réhabilitation du parking (cf. Commission Aménagement du Territoire).

Accord du Conseil Municipal.

#### **2) Abribus du Croissant**

Michel CADIOU propose de relancer le Conseil Général au sujet de la demande de subvention pour sa mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

#### **3) Bourg**

François JACOB, Adjoint au Maire, précise que les travaux de mise en accessibilité au Bourg seront étudiés en 2012.

### **IV - SALLE POLYVALENTE**

Le Maire informe que l'entreprise Michel JACQ a livré l'appareil de chauffage. La préparation du support est en cours et le trottoir a été décaissé afin de stopper les remontées d'humidité dans le mur. Le chauffage sera opérationnel pour la fin du mois de novembre. Les Services techniques aménagent un espace clos pour parquer le chauffage mobile dans le local de rangement du matériel de la salle.

### **V - TERRAIN DE SPORT**

Le Maire communique que les Services techniques ont installé le nouveau filet pare-ballons. Il reste à enlever les anciens filets côté salle, à les retendre côtés ouest et nord et à consolider certains crochets qui ont lâchés en haut des mâts.

La Commission Relations avec les Associations prévoit de réfléchir sur la mise en place d'un grillage rigide de part et d'autre du portail.

### **VI - CIRCUIT DE BOSSES BMX**

Le Maire fait savoir qu'un groupe de jeunes plougoulmois (12 - 15 ans) pratique régulièrement le vélo BMX en différents points de la Commune. Leur souhait serait de disposer d'un espace aménagé afin de pratiquer dans de bonnes conditions leurs disciplines sportives (bosse dirt et BMX racing).

Après discussion et suite à la journée de réflexion du 15 octobre dernier, la Commission propose de donner une suite favorable à la demande de création d'un espace aménagé pour la pratique du vélo BMX. L'extrémité du site de Prat Coulm est proposée pour recevoir cet aménagement. Les travaux (création de bosses en terre) seront réalisés par les Services techniques.

René KERVILLEC, conseiller municipal délégué, demande s'il n'est pas possible, dans le même temps, de combler la zone enherbée à Prat Coulm, le long du ruisseau, pour la création d'un podium naturel d'environ 60 m<sup>2</sup>. Il serait utilisé par le C.L.E. à l'occasion du Gouel An Eost. Une rambarde pourrait ensuite être installée.

Accord du Conseil Municipal pour la réalisation d'un circuit de bosses BMX et un podium à Prat Coulm.

## **VII - PANNEAUX SIGNALETIQUES TOURISTIQUES**

Michel CADIOU signale qu'il a contacté LACROIX Signalisation pour une demande de propositions de maquettes et de prix pour remplacer des panneaux défraîchis ou manquants.

Les panneaux de jumelage aux entrées du Bourg sont vétustes, abîmés et désuets. La Commission Communication propose de réaliser deux devis pour remplacer ces panneaux (Budget 2012).

Elle propose également de prendre contact avec Affiouest pour remplacer gracieusement leurs photos, les couleurs étant détériorées par le soleil, la lune et le temps.

Yvette POSTEC, conseillère municipale, fait remarquer qu'il manque des panneaux aux abords des plages (voie sans issue, interdiction aux chiens...). Le Maire rappelle que c'est la C.C.P.L. qui doit installer cette signalétique.

Accord du Conseil Municipal.

## **VIII - SALLE DE PETANQUE COUVERTE**

Le Maire communique qu'en vue du lancement de l'étude de la création d'une salle de pétanque couverte, une visite d'aires de pétanque est programmée le 3 décembre dans les communes de Plouénan, Santec et St Pol de Léon.

## **IX - NUMEROTATION DES MAISONS**

Michel CADIOU informe, qu'à la demande de La Poste, il y aura lieu d'étudier la dénomination de nouvelles rues, de nouveaux lotissements et la numérotation des maisons.

## **X - TARIFS DU CAMPING**

Michel CADIOU transmet au Conseil Municipal les propositions de la Commission Cadre de Vie, réunie le 8 août dernier, pour les tarifs 2012 du camping, à savoir :

Adulte	4,00 € par jour
Enfant jusqu'à 7 ans	2,50 € par jour
Emplacement	4,00 € par jour
Electricité	1,50 € par jour
Garage mort	6,50 € par jour

Un tarif dégressif pourrait être instauré :

✓ 2 <sup>e</sup> semaine	- 10 %
✓ 3 <sup>e</sup> semaine	- 15 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, entérine les propositions de la Commission relativement aux tarifs 2012 du camping municipal du Bois de la Palud.

## **XI - TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE**

Michel CADIOU se fait le rapporteur de la Commission Environnement réunie le 9 novembre.

La taxe d'aménagement vient se substituer aux taxes actuelles dont la Taxe Locale d'Equipement (2 % sur la commune). Elle est applicable, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, pour toute demande d'opérations soumises à délivrance d'une autorisation d'urbanisme et pour toutes déclarations préalables (art. L.331-6 du Code de l'Urbanisme). Elle permettra à la commune d'assurer les aménagements et les réseaux nécessaires lors des constructions > 5 m2.

La loi prévoit en outre la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, des participations suivantes :

- Participation pour Raccordement à l'Egout,
- Participation pour non-réalisation des aires de stationnement,
- Participation pour Voirie et Réseaux.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ d'instituer le taux de 2 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- ✓ d'appliquer les exonérations de plein droit, à savoir :
  - les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique,
  - les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement financées par un prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
  - certains locaux des exploitations, des coopératives agricoles et des centres équestres,
  - les constructions et aménagements réalisés dans les zones d'aménagement concerté (ZAC),
  - les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres de projet urbain partenarial (PUP),
  - la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans sous certaines conditions,
  - les constructions dont la surface est inférieure ou égale à 5 m2.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au Service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois suivant son adoption.

## **XII - ANIMATION COMMUNALE**

Danièle LE DUFF, conseillère municipale déléguée, se fait le rapporteur de la Commission qui s'est réunie le 3 novembre.

### **1) Spectacle de fin d'année pour enfants**

A l'instar des années passées, un spectacle sera offert aux petits plougoulmois le 22 décembre prochain à 16 h 00 à l'Espace Hermine. A l'issue, un goûter sera proposé aux enfants.

La commission propose de retenir le Magicien Jean Louis Mordacq de St Pol de Léon (coût de la prestation : 500 € T.T.C.)

Accord du Conseil Municipal.

### **2) A.L.S.H. et Passerelle Ados**

- ✓ A la Toussaint, 19 enfants ont fréquenté l'ALSH (au lieu de 12 en 2010).

EPAL a signalé des impayés sur 2009 - 2010. Jean Luc CHEVALIER, Adjoint au Maire, et Danièle LE DUFF vont se réunir prochainement pour relancer les familles. Il est fait remarquer que EPAL devrait nous informer plus tôt de ces retards de paiement. Actuellement, EPAL expédie les factures, puis trois relances.

- ✓ La Passerelle Ados a bien fonctionné. Certains enfants de l'ALSH se sont intégrés pour quelques activités.
- ✓ Les responsables de l'A.L.S.H. souhaitent que l'aire extérieure de jeux de l'Espace Hermine soit agrandie en reculant le grillage vers le parking. La réalisation des travaux (aménagement du sol et déplacement de la clôture) sera effectuée par les Services techniques.  
Accord du Conseil Municipal.
- ✓ Forum des Associations et de l'artisanat  
Ce forum s'est déroulé le 10 septembre dernier. 12 associations et 7 entreprises plougoulmoises étaient représentées. La fréquentation du public était faible. La Commission propose que si ce forum devait être reconduit, il serait préférable de le réaliser en matinée, une année sur deux.
- ✓ Exposition peinture  
Suite à une défection de dernière minute d'un peintre, il n'y aura pas d'exposition en novembre.  
Par ailleurs, un contact sera pris avec l'Office du Tourisme pour recevoir à Plougoum une exposition itinérante sur le crabe.
- ✓ Demande de subvention  
Le Maire fait part de la réception en Mairie d'une demande de subvention, émanant de la C.C.I. de Brest, pour la formation de 3 apprentis plougoulmois.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde 45,00 €, soit 15 € par élève, à l'I.F.A.C.
- ✓ Illuminations de Noël  
Elles seront installées le 15 décembre.

### **XIII - RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le Maire rappelle que le recensement général de la population se déroulera du 19 janvier au 18 février 2012.

L'organisation sera assurée par Jacques RIVOALAN et les 4 agents recenseurs désignés sont Catherine DEROFF, Henri DIROU, Jean-Yves LE DUFF et Jean-Noël URIEN.

Accord du Conseil Municipal.

### **XIV - DECHETTERIE DE TY KORN**

Le Maire communique que sont en cours la restructuration des locaux techniques et administratifs et la sécurisation de la circulation engagée par le Conseil Général, avec éventuellement la création d'une aire de covoiturage.

Les anciens locaux seront rasés et reconstruits. La déchetterie continuera de fonctionner, mais le centre de tri ira à Plouédern. Aucun licenciement n'est prévu du fait de départs à la retraite. Le bâtiment servirait de stockage avant le transit des déchets. L'équipe environnementale s'installerait également dans les nouveaux locaux.

## **XV - PLAN DE DESHERBAGE**

Jean René KERVILLEC précise que le plan de désherbage avance dans le bon sens. L'objectif était d'atteindre le niveau II fin 2011.

Beaucoup de choses ont été réalisées dans ce sens :

- ✓ pas de pesticide utilisé sur les voiries,
- ✓ uniquement la zone du cimetière désherbée (zone à risque faible).

Il reste le problème du terrain de foot qui n'a pas été désherbé depuis 2 à 3 ans. Il est en bon état et il serait bon d'y répandre une bonne fumure au printemps prochain.

Sinon, pour remplacer les pesticides, il y a le matériel alternatif acheté en commun entre plusieurs communes sous l'égide du Syndicat de l'Horn. Les Services techniques en sont satisfaits.

Quelques réalisations concrètes :

- ✓ Aménagement des massifs avec paillage tressé recouvert de pouzzolane pour éviter le désherbage chimique et l'entretien (ex. le Bourg).
- ✓ L'enherbement en gazon de quelques trottoirs en stabilisé, ceci grâce aux nouveaux matériels (ex. l'entrée du Bourg à gauche en venant de Ty Korn). Il reste à s'occuper des trottoirs du Varquez et de Mesmeniou.
- ✓ Quelques zones de la commune ont été semées en jachère fleurie au printemps.
- ✓ Trottoir très fréquenté enrobé (ex. de la Mairie au Croissant).

On a poursuivi le balayage mécanique 3 fois dans l'année, précédé d'un passage de brosses sur rotofil ou maintenant avec le nouveau désherbeur toujours avec des brosses. Des projections de gravillons sur les voitures ont été signalées, dues probablement à une mauvaise installation du tapis. Il serait peut-être judicieux à l'avenir de mettre une signalisation temporaire.

En termes de communication, un panneau a été installé près de la Mairie indiquant que la commune n'utilise plus de pesticide...

Par l'intermédiaire de la Gazette, on communique vers le jardinier amateur et les particuliers.

Améliorations à apporter :

- ✓ Annoncer la zone traitée (cimetière) : mettre des panneaux avec date et heure du traitement et date de rentrée (une obligation).
- ✓ Communiquer davantage dans la Gazette.
- ✓ Peut-être organiser un concours de maisons fleuries sans pesticide !!!
- ✓ Consulter les Services techniques lors de projets d'aménagements (contraintes d'entretien).
- ✓ Pour le balayage, une demi-journée suffirait pour Plougoulm, ce qui permettrait peut-être de passer 4 fois au lieu de 3 fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend note de l'avancement des démarches relatives au plan de désherbage.

## **XVI - OPERATION TALUTAGE**

L'opération talutage, dans le cadre de Breizh Bocage, suit son cours également. Le technicien embauché par le Syndicat a fini son inventaire sur le terrain à Plougoulm. Il a défini 35 km de projet idéal. Il ne faut pas oublier que cette démarche est volontaire pour le moment. Les interventions sur la moitié de la longueur seraient déjà un bon résultat.

Début novembre, s'est déroulée une rencontre avec quelques élus et le Syndicat. Les entretiens individuels sur le terrain ont été privilégiés plutôt qu'une invitation générale.

Il n'y a pas de délai, mais les entretiens devraient commencer bientôt.

François JACOB, Adjoint au Maire, fait savoir qu'une réunion sur les zones humides est programmée le 5 décembre à 17 h 30. Une fois la carte communale établie, elle sera affichée en Mairie pendant 15 jours à 3 semaines.

Jacques MORVAN, conseiller municipal, précise que beaucoup de zones humides sont travaillées. Il faudra prendre connaissance des drainages installés, bien connaître les critères de qualification « zones humides » et les contraintes qui suivront.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'opération talutage telle que proposée.

#### **XVII - A.D.M.R.**

Anne SEITE, Adjointe au Maire, signale que quelques membres du Conseil Municipal ont donné leur accord pour faire partie du Conseil d'Administration de l'A.D.M.R., pour une nouvelle tentative de relance de l'association.

30 emplois sont en jeu dont 14 en C.D.I. Un regroupement avec Sibiril est envisagé. Marthe PAUGAM et Annick MARREC seraient partantes pour reprendre les permanences en Mairie.

#### **XVIII - CADEAUX DE NOEL DES ENFANTS**

Le Maire rappelle qu'il est de tradition d'offrir un cadeau de Noël aux enfants des membres du Conseil Municipal et du personnel jusqu'à l'âge de 12 ans inclus, sous forme de bons d'achat de 23,00 € chacun. Cette année, 14 enfants sont concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord au règlement de 14 cadeaux de Noël, sous forme de bons d'achat d'un montant unitaire de 23,00 €, au Centre LECLERC de St Pol de Léon.

#### **XIX - MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

Henri CABIOCH, Adjoint au Maire, donne la situation actuelle des dépenses pour la nouvelle classe maternelle.

Montant des factures payées	278 000 € T.T.C.
Reste à régler	37 000 € T.T.C.
Honoraires et dépenses annexes	25 000 € T.T.C.
SOUS-TOTAL	340 000 € T.T.C.
Travaux sur l'ancien bâtiment	16 000 € T.T.C.
TOTAL	356 000 € T.T.C. Soit ≈ 300 000 H.T.
<i>Budget prévu</i>	296 000 € H.T.
T.V.A. récupérable dans 2 ans	45 000 €
Budget final avec travaux ancienne école	311 000 €

Suite à cet exposé, il propose quelques modifications budgétaires au budget communal :

<b><u>Fonctionnement</u></b>		
<b><u>Dépenses</u></b>		
605	Participation branchement eau & assainissement nouvelle classe	6 600,00

60611	Eau et assainissement	1 200,00
6067	Fournitures scolaires	4 000,00
6247	Transport scolaire	3 000,00
6288	Analyse eaux de baignade	- 1 500,00
64131	Personnel non titulaire	4 500,00
6454	Cotisations à Pôle Emploi	1 200,00
022	Dépenses imprévues	16 066,00
657363	Subvention fonctionnement Ecole Publique	- 4 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>31 066,00</b>
<b>Recettes</b>		
6419	Remboursement rémunérations du personnel	5 700,00
7311	Contributions directes	12 000,00
7321	Dotation compensation taxe professionnelle	- 1 000,00
7381	Taxe afférente aux droits de mutation	12 000,00
74121	Dotation de Solidarité Rurale	6 000,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	10 000,00
74834	Attribution compensation taxes foncières	- 16 000,00
74835	Attribution compensation taxe d'habitation	15 000,00
7588	Autres produits divers	- 12 634,00
	<b>TOTAL</b>	<b>31 066,00</b>
<b>Investissement</b>		
<b>Dépenses</b>		
029 - Ecole Publique		
2313	Constructions	61 134,00
10004 - Bâtiments communaux		
2184	Mobilier	1 000,00
OFI - Opérations financières		
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>62 634,00</b>
<b>Recettes</b>		
029- Ecole Publique		
1312	Subvention Région	50 000,00
10006 - Voirie		
1323	Subvention d'équipement non transférable	12 634,00
	<b>TOTAL</b>	<b>62 634,00</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les modifications budgétaires telles que présentées.

## **XX - QUESTION DIVERSE : ALGECO**

Bernard LAGADEC, conseiller municipal, correspondant de la sécurité routière, signale que l'Algéco n'a pas de protection vis-à-vis des voitures garées à proximité. Il demande s'il n'est pas possible d'installer des bordures en ciment sur le bitume afin d'éviter un accident.

Accord du Conseil Municipal pour les travaux en régie.

-----